

Département du Doubs

Commune de FRANOIS N° 2024/02
 N° Code Postal 25770
 Bureau Distributeur FRANOIS

Arrondissement de
 BESANCON

EXTRAIT

**Du registre des délibérations de l'Association
 Foncière**

Canton de Besançon 1

Séance du 04/04/24

**Nota – le Président certifie que
 la convocation a été faite le
 19/03/2024 et que le nombre
 des membres en exercice
 est de neuf**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril,
 L'Association Foncière de la commune de FRANOIS
 s'est réunie au lieu habituel de ses séances après convocation
 légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis
 BAULIEU, président, en session ordinaire.

Présents : Mme JANIN Véronique, MM BAULIEU
 Jean-Louis, BOURGEOIS Emile, BIDAL Alain,
 VIEILLE Thierry, BAULIEU Benoît, CHAUVE Pierre
Absents excusés : ROGNON Alain, ROGNON Sébastien

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des
 communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
 Monsieur Jean-Louis BAULIEU ayant obtenu la majorité des
 suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET AF ETABLI PAR MONSIEUR LE
 TRESORIER**

	Compte administratif	Compte de gestion
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	20,00	20,00
Recettes de fonctionnement	1 671,97	1 671,97
Excédent (+) ou déficit (-) 2023	1 651,97	1 651,97
Excédent de fonctionnement cumulé 2022	7 789,33	7 789,33
Excédent de fonctionnement cumulé 2023	9 441,30	9 441,30
Investissement		
Dépenses d'investissement	0	0
Recettes d'investissement	0	0
Excédent (+) ou déficit (-) 2023	0	0
Excédent d'investissement cumulé 2022	0	0
Excédent d'investissement cumulé 2023	0	0
Excédent cumulé 2023	9 441,30	9 441,30

Publié le 9 avril 2024

Après présentation du Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Trésorier par Monsieur le Président et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de Gestion 2023 et celles du Compte Administratif 2023, les membres de l'Association Foncière l'approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré, le 4 avril 2024

Le Président,

Jean-Louis BAULIEU



Préfecture du Doubs

Reçu le **05 AVR. 2024**



Contrôle de légalité